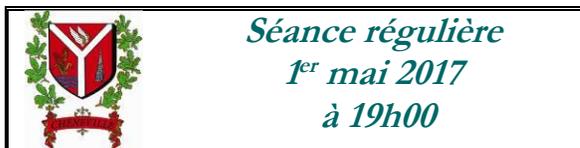


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : Aucun absent.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-05-133

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-05-134

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-05-135

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2017;

Il est proposé monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'avril 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-05-136

Dossier CNESST/Bassins d'eau – Plans et devis pour correctifs – Offre de services

ATTENDU QUE la CNESST demande à la municipalité d'effectuer des modifications aux bassins d'eau/chambre des vannes afin de rendre l'accès plus sécuritaire pour les travailleurs;

ATTENDU QUE la firme CIMA + propose de concevoir les plans et devis nécessaires aux travaux de construction pour un montant de 750.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de CIMA + pour l'élaboration de plans pour les correctifs à apporter aux bassins d'eau/chambre des vannes;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-41300-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-05-137

Demande d'amendement au *Code municipal* – Participation aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (Centre locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU' il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale

pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial M. Alexandre Iracà ainsi qu'à la MRC de Papineau, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2017-05-138

Autorisation de paiement – Les glissières de sécurité J.T.D Inc.

ATTENDU QUE le panneau de signalisation lumineuse (PMV) a été vandalisé en février dernier;

ATTENDU QUE des réparations ont été effectuées par la compagnie Les glissières de sécurité J.T.D. Inc.;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 5 998.21 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les assurances nous rembourseront ce montant, excluant la franchise et une partie des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 896.44\$ taxes incluses;

QUE,

Le paiement soit effectué lorsque toutes les réparations (GPS inclus) seront complétées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-05-139

PRRL volet RIRL – Élaboration de plans et devis pour travaux sur la montée Vinoy

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDEI) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau soutier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-05-140

Mandat à l'ingénieure de la MRC pour l'élaboration des plans et devis pour le Volet RIRL

ATTENDU QUE le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la montée Vinoy Ouest;

ATTENDU QUE des plans et devis des travaux à effectuer sont demandés avec le dépôt de la demande;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau offre le Service d'ingénierie qui répond à ce besoin;

ATTENDU QU' une proposition d'offre de services au montant de 8 646.60\$, plus 10% de frais administratif, nous a été soumise pour approbation par madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure à la MRC;

ATTENDU QUE cette proposition comprend une étude préliminaire, l'élaboration de plans et devis pour soumission, des services durant l'appel d'offre et pendant l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de madame Nirisoa Raherinaina, au montant de 9 511.26\$, afin de produire les documents nécessaires à la demande d'aide financière;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2017-05-141

Réseau Biblio de l'Outaouais – Assemblée générale annuelle 2017

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais aura lieu samedi le 3 juin 2017 à Lac-Sainte-Marie;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription, incluant le dîner, sont de 27.00 \$ par personne plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une dépense au montant de 62.08 \$ taxes incluses pour l'inscription de Mesdames Madeleine Tremblay, responsable de la bibliothèque, et Nicole Viens, représentante municipale de Chénéville;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement des frais de déplacements sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-05-142

**Embauche d'un préposé au bureau d'accueil touristique –
Subvention salariale**

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande auprès d'Emploi Québec afin qu'une personne soit engagée sur un projet de subvention salariale pour le bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE la personne choisie est éligible au programme de subvention salariale;

ATTENDU QUE la personne choisie a fait l'objet d'une vérification de l'absence d'empêchement et que celle-ci est négative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de monsieur Marc-André Huot pour une période de 30 semaines à titre de préposé au bureau touristique à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2017-05-143

Autorisation vente de vélos - Loisirs

ATTENDU QUE le département des Loisirs dispose de dix vélos offerts en location;

ATTENDU QUE ces vélos ne sont pas loués depuis plus de deux ans et nécessitent des réparations importantes;

ATTENDU QUE ces articles encombrant l'espace d'entreposage de l'équipement des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à vendre ces articles au prix de 50.00\$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-05-144

Acceptation indexation du prix du bitume – Travaux sur la montée Dinel

ATTENDU QU' un appel d'offres a été lancé à l'automne pour les travaux sur la montée Dinel en lien avec la subvention RIRL 2015-108;

ATTENDU QUE la compagnie Uniroc Construction Inc. a soumis la plus basse soumission et était prête à effectuer les travaux à l'automne;

ATTENDU QUE les travaux ont été retardés dû à de nombreuses procédures et selon les volontés de la municipalité;

ATTENDU QUE le prix du bitume 58-34 a augmenté de manière considérable, passant de 537,50\$/tonne métrique au moment du dépôt de la soumission à 740,00\$/tonne métrique au moment des travaux à effectuer;

ATTENDU QU' Uniroc Construction Inc. nous a envoyé un avis d'ajustement de prix d'un montant de 17 749.54\$;

ATTENDU QU' Uniroc Construction Inc. propose un bitume 58-28 comme alternative, lequel n'engendrerait une augmentation que de 8 881.09\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'ajustement de prix soumis par Uniroc Construction Inc. pour les travaux à effectuer sur la montée Dinel pour la catégorie de bitume 58-28 au montant de 8 881.09\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-05-145

**Demande de FC Petite-Nation pour utilisation du terrain de soccer
– Saison 2017**

ATTENDU QUE le FC Petite-Nation a fait parvenir une demande pour utiliser les terrains de la municipalité pour leurs pratiques et leurs parties de soccer;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité jouent au soccer au sein de ce club;

ATTENDU QUE les responsables de FC Petite-Nation nous feront parvenir un horaire d'utilisation de nos terrains dès qu'il sera établi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des terrains de soccer de la municipalité au club de soccer FC Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2017-05-146

Autorisation de travaux de rénovation PIIA – 90-90A rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 90-90A, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour le remplacement des portes et fenêtres, pour le remplacement du revêtement extérieur, pour refaire le revêtement de la toiture ainsi que pour déplacer le bâtiment d'entreposage et la galerie arrières qui ne sont pas situés à 1,5 mètres de la ligne latérale a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis pour les travaux de rénovation au matricule # 1683-73-9829.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2017-05-147

Autorisation de travaux d'agrandissement PIIA – 115 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment commercial situé au 115, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour un agrandissement qui servirait pour de l'entreposage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour l'agrandissement projeté, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis pour les travaux d'agrandissement au matricule # 1683-73-9829.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2017-05-148

Autorisation de travaux de rénovation PIIA – 80 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment commercial situé au 80, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour refaire le revêtement de la toiture a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis pour les travaux de rénovation au matricule # 1683-73-9499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2017-05-149

Souper 45^{ème} anniversaire Club Chéné d'Or – Tarification pour consommation (vin)

ATTENDU QUE le Club Chéné d'Or fête les 45 ans de l'organisme et organise pour l'occasion un souper le 6 mai prochain;

ATTENDU QUE un verre de vin sera offert par le Club à chaque personne présente au souper pour trinquer;

ATTENDU QUE le conseil désire contribuer à cette célébration en offrant une réduction de tarification pour ces consommations, soit le prix coûtant de la bouteille de vin;

ATTENDU QUE le Club fournira ses verres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une tarification réduite pour le vin qui sera offert pour trinquer lors de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.15. 2017-05-150
Amendement à la liste de prix 2017 pour location de salles**

ATTENDU QUE la liste de prix 2017 pour les locations de salles a été adoptée en janvier dernier;

ATTENDU QUE certains points n'étaient pas définis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la nouvelle liste des prix de locations de salles soumise par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.16. 2017-05-151
Mandat à François Gauthier- Arpentage du 73, rue Hôtel-de-Ville**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 73, rue Hôtel-de-Ville a été démoli et le conseil désire en faire un stationnement;

ATTENDU QU' afin de faire asphalté le terrain, il faut faire arpenter et démarquer la limite à l'aide de piquets par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, nous propose ses services au montant de 795.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de François Gauthier, pour un montant total de 914.05 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte 02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.17. 2017-05-152
Autorisation paiement de facture – Martin Crépeau Informatique Inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation pour l'achat et l'installation des caméras à l'hôtel de ville et au centre St-Félix-de-Valois;

ATTENDU QUE la facturation se divise en 2 factures, une de 4 665,00\$ et une de 1 755,00\$, pour un montant de 6 420,00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 381,39 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.18. 2017-05-153
Soumissions – Excavation Parc Do-Ré-Mi

ATTENDU QUE le parc Do-Ré-Mi doit être excavé et une membrane géotextile ainsi que du sable doit y être mis en vue du réaménagement du parc;

ATTENDU QUE LTL Construction soumissionne pour un montant de 6 100.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Service d'excavation Jacques Lirette Inc. soumissionne pour un montant de 4 125.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Excavation Lirette pour un montant de 4 742.72\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de commandite – Logfest 2017

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la demande de commandite de l'organisation du Logfest de Montebello, mais n'y donnera pas suite puisque la liste des dons pour 2017 a déjà été adoptée.

C-002 Demande d'appui de la Ligue d'action civique

2017-05-154

Prise de position ferme du conseil en faveur du droit démocratique des citoyens – Référendum et avis publics dans les journaux

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la province de Québec au Canada;

ATTENDU QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Chénéville, l'outil démocratique qu'est le droit au référendum si les citoyens le jugent nécessaire a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions;

ATTENDU QUE les conseils de la municipalité de Chénéville ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore lors de séance du conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autre;

ATTENDU les ressources limitées de la municipalité de Chénéville et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'aqueduc ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes et municipalités, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique des citoyens avant projet;

ATTENDU la nouvelle orientation qui est donnée en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux;

ATTENDU QUE les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir accès à une connexion internet;

ATTENDU QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000\$, de gré à gré;

ATTENDU QUE le conseil considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil;

ATTENDU QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre toute la population est de le faire par le biais des journaux locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète par la présente que la municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi;

QUE,

La municipalité de Chénéville poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

A) Dons des chandails des Jours-J BMR pour la Grande Tournée des écoles

2017-05-155

Grande tournée des écoles - Don de vêtements

ATTENDU QUE les élèves de la classe de sixième année de l'école Adrien-Guillaume participeront le 18 mai prochain à l'événement de vélos la Grande Tournée des écoles (GTE) qui fait la promotion des saines habitudes de vie;

ATTENDU QU' il reste plusieurs maillots et cuissards de petites tailles des Jours-J BMR qui ne sont plus d'aucune utilité, l'événement ayant changé de nom;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don des vêtements des Jours-J BMR aux enfants de l'école Adrien-Guillaume qui participeront à la Grande Tournée des écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Sable pour terrain de baseball

2017-05-156

Sable pour terrain de baseball

ATTENDU QUE la municipalité possède un terrain de baseball qui n'est pas utilisé pour ce sport depuis plusieurs années, mais plutôt comme terrain de soccer pour les petits;

ATTENDU QUE des citoyens ont fait part de leur désir d'organiser des parties et des pratiques de baseball sur notre terrain, mais que celui-ci devrait être mieux entretenu;

ATTENDU QUE du sable suffirait à rendre le terrain conforme pour y jouer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de sable pour un montant de 1 200.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-05-157

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9738 à # 9775 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2017 et dont le total se chiffre à **47 960.91 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **10 968.64 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **58 929.55 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-05-158

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2017 au montant total de **21 324.73 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-05-159

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière